

La CFE en quelques chiffres

Trois risques couverts

- Maladie Maternité IJ et invalidité
- Accident du travail et maladies professionnelles
- Retraite

Situation à la fin Fin décembre 2025

- 100 000 adhérents ET
- 170 000 bénéficiaires

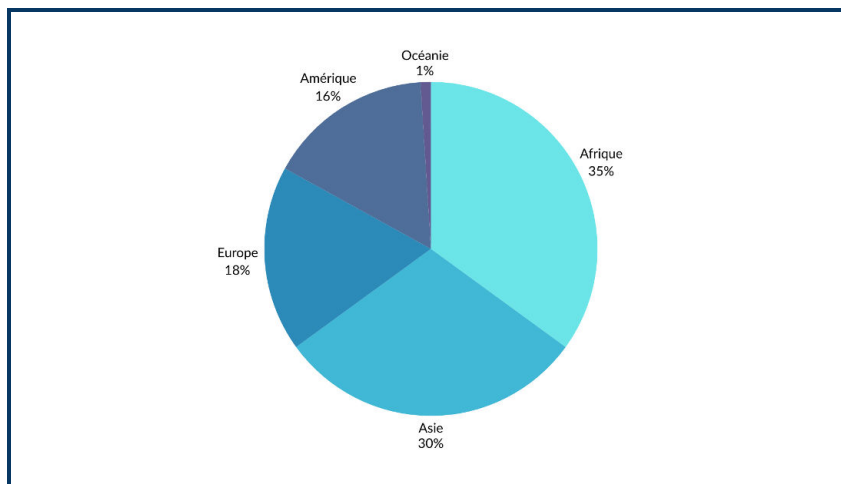
Types de contrats

- Collectifs - 2013 = 62 % - 2024 = 28,5%
- Individuels - 2013 = 38% - 2024 = 71,5 %

Démographie

- 2013 = plus de 60 ans = 21% plus de 70 ans = 9%
- 2024 = plus de 60 ans = 28,7% plus de 70 ans = 16,6%

Répartition géographique des assurés



Fin 2024 risque maladie

- Total des encaissements - 164,6 M d'€
- Total prestations - 164,25 M d'€

- Fonctionnement global de la CFE y compris masse salariale, investissement : 20% du chiffre d'affaires total y compris la mesure de catégorie et l'action sanitaire et sociale.
- Financement de l'Etat : 2025, 1 Million d'€ exclusivement réservé à la mesure de solidarité, la catégorie aidée.

"Sauvegarder notre Sécurité Sociale expatriée : le choix de la responsabilité face à l'immobilisme"

La CFE, un bien commun à protéger

- En préambule de ce mémo, nous rappelons que la CFE n'est pas assurance, mais un organisme de Sécurité sociale de droit privé, qui s'inspire de la Sécurité sociale, issue du Conseil National de la Résistance.
- Elle est le rempart de la protection sociale des Français à l'étranger et ouverte à tous.
- Depuis plusieurs années et surtout depuis la période COVID19, le modèle économique de la CFE se retrouve fragilisé par des facteurs structurels et conjoncturels, nécessitant des décisions courageuses pour garantir sa pérennité.
- Néanmoins, la CFE continue à être un organisme de protection sociale unique en son genre, qui continue à couvrir nos compatriotes dans le monde entier, qui soutient les assurés les plus fragiles, qui innove en modernisant sa gestion.

I. Les Constats : Un diagnostic partagé (IGAS/IGF et Administration)

1) Un modèle économique sous tension

- Le rapport IGAS-IGF de septembre 2025 confirme que le modèle économique actuel est fragilisé par une sous-tarification structurelle historique.
- L'exploitation est déficitaire de manière systématique depuis 2018. Sans action, les fonds propres continuent de fondre. Lors du dernier Conseil d'administration, il a été rappelé que la CFE dispose actuellement de 163 Millions d'euros de fonds propres et il a été estimé que la « ligne rouge » de solvabilité est à 109 millions d'euros, au sens de la réglementation de solvabilité 2, selon la directive européenne en vigueur depuis 2016 qui impose aux assureurs de détenir des fonds propres suffisants (SCR/MCR) pour couvrir leurs risques. Ceci laisse une marge de consommation des fonds propres par les déficits annuels de 54 millions d'euros.
- En 2024 la Caisse a collecté 164,6 M d'€ au titre des cotisations maladie et remboursé 164,25 M d'€ pour ces mêmes prestations. D'autres cotisations viennent s'ajouter à celles couvrant le risque santé, les cotisations ATMP, les cotisations Vieillesse qui ne font que transiter par la CFE. Le fonctionnement de la CFE c'est 20% du chiffre d'affaires.

[Retrouver ici le dernier Rapport d'activité 2024](#)

2) L'impasse des "Contrats Ex" (Héritage de la réformer de 2018)

- Ce dispositif, imposé par la réforme de 2018, génère un déficit annuel de 13 millions d'euros.
- Il crée une rupture d'égalité flagrante entre les assurés, avec des tarifs imposés par la loi qui sont déconnectés des coûts de la santé actuels et qui sont en décalage avec les contrats post-réformes.

3) La démographie et l'inflation

- Le vieillissement du portefeuille d'assurés individuels de la Caisse est notable avec une augmentation des personnes de plus de 60 ans qui est passée de 21% à 28,7% depuis 2013
- Ce constat se situe peu ou prou au même niveau que la France métropolitaine.
- Depuis le Covid19, l'explosion des coûts de santé mondiaux (inflation médicale) est une réalité qui est bien supérieure à l'inflation générale.
- Ces dernières années, il a été observé un recours aux soins plus conséquent qui est à mettre en lien avec la moyenne d'âge des assurés et les augmentations des coûts de santé dans le monde entier.

II. L'État aux abonnés absents : L'abandon du Service Public

1) Des missions de service public sans financement public

- La CFE est le seul organisme assurant une mission de service public (pas de sélection médicale à l'entrée, continuité des droits avec la Sécurité sociale française) sans recevoir de subventions d'équilibre, contrairement aux autres organismes publics de sécurité sociale.
- Par la loi, l'Etat impose des obligations de catégorie aidée et d'équilibre budgétaire mais ne respecte pas ses engagements financiers, compromettant la solidarité. En 2025, la CFE a obtenu, à force de mobilisation, 1 million d'euros. Pour 2026, suite au 49-3, la subvention annuelle de la Caisse est redescendue à 360.000 euros pour la catégorie aidée alors que son coût s'élève pour la CFE à près de 5M d'€ en 2025. La solidarité est intra CFE.

2) L'instabilité politique crée une situation d'abandon

- Malgré les effets d'annonce, aucune loi pour les Français de l'étranger ; comportant un volet protection sociale, n'est à l'ordre du jour.
- Empêtrés dans l'élaboration du budget, les parlementaires n'ont aucune capacité à agir législativement pour corriger les inégalités créées par la réforme de 2018 sur les "Contrats Ex", malgré les alertes répétées des administrateurs de la CFE.

3) De nombreuses similitudes d'abandon des services publics pour les Français de l'étranger, comme en France

- Cette situation illustre un désengagement plus large de l'État pour les Français de l'étranger. Au même titre que la crise historique que traverse l'Agence pour l'Enseignement Français à l'étranger, avec des augmentations imposées aux familles ; au même titre que les réductions d'effectifs dans le service public consulaire, il est demandé toujours plus aux opérateurs et aux administrations sans leur en donner les moyens de fonctionnement, jusqu'à la rupture.

III. Les décisions prises par le Conseil d'administration de la CFE en responsabilité et en solidarité avec les assurés

- **Le refus de la "thérapie de choc" de l'IGAS**
 - L'audit IGAS/IGF exige un retour à l'équilibre brutal en 3 ans.
 - Le Conseil d'Administration, sur proposition de la majorité du CA, a choisi de protéger les adhérents en étalant ce plan sur 5 ans. C'est une approche nécessaire qui est plus réaliste et soutenable pour les assurés.
- **Un environnement compétitif pour la Caisse**
 - Face à l'obligation légale d'équilibre budgétaire (que n'a pas la Sécurité Sociale), la revalorisation tarifaire est la seule variable d'ajustement immédiate, sauf à épuiser inévitablement les réserves de la CFE.
 - Le scénario proposé par le CA, sur 5 ans, consommerait 58 millions d'euros de fonds propres. Cet effort n'aurait pu être étalé plus dans le temps. En l'absence de tout soutien public, ces réserves sont condamnées à s'épuiser. Une nouvelle fois, nous tirons la sonnette d'alarme !
 - Les revalorisations tarifaires votées par le CA seront de +11% à partir du deuxième trimestre pour les contrats issus de la réforme ainsi que les contrats collectifs. La catégorie aidée est sanctuarisée et a été maintenue à 228 euros par trimestre.
 - Les revalorisations tarifaires de la CFE restent bien en deçà des assureurs privés internationaux qui répercutent violemment l'inflation médicale (souvent +10 à +15% par an, depuis plusieurs années).
- **Préservation de la solidarité**
 - La majorité du CA reste profondément attachée au maintien de la Catégorie Aidée pour ne pas laisser les assurés les plus fragiles sur le bord de la route.
 - La majorité du CA a refusé toute augmentation de cette Catégorie Aidée.
 - Parmi les décisions prises, il a été proposé un rétablissement progressif de l'équité entre les contrats, notamment entre individuels et collectifs.

IV. Ceux qui protègent versus Ceux qui détruisent

1) Le sens de l'abstention

- Malgré les effets de tribune, s'abstenir ou voter contre ces mesures de sauvetage, ce n'est pas défendre les assurés, c'est organiser la faillite de la CFE.
- Ceux qui ont refusé de voter l'équilibre budgétaire souhaitent, in fine, la transformation de la CFE en simple mutuelle ou sa privatisation complète, ce qui signifierait la fin de la Sécurité sociale pour les Français de l'étranger (fin de l'absence de sélection médicale, fin des missions de service public).

2) Le sens de la responsabilité

- Ces revalorisations n'ont pas été décidées de gaieté de cœur mais en responsabilité. Elles ont été votées car nous avons été élus sur une promesse de pérennité. La Caisse des Français de l'Etranger continue à être présente et à protéger.

V. Cap sur 2026-2030 : Réparer, Moderniser et Préserver

1) Responsabilité de gestion : Une exigence face à la carence de l'État

- **Agir par nécessité** : Sans soutien financier de l'État et parce que les assurés ne peuvent supporter indéfiniment seuls la charge de la solidarité, nous avons le devoir d'imposer une gestion exemplaire.
- **Soutien aux équipes de la Caisse et optimisation via une Convention de l'Etat et de la CFE** : La qualité de service de la CFE repose avant tout sur l'expertise et l'engagement de ses salariés, que nous tenons à saluer. Pour protéger notre modèle solidaire, la prochaine Convention de Partenariat devra accompagner nos équipes vers les mutations nécessaires. L'optimisation des processus n'est pas une variable d'ajustement, mais un levier indispensable pour pérenniser l'outil de travail et garantir que les ressources soient utilisées au mieux pour la protection des assurés.

2) Le virage technologique : L'IA au service de l'Humain

- **Une nouvelle phase de modernisation** : Après avoir rénové ses outils numériques, la CFE devra remplir de nouveaux défis en intégrant l'Intelligence Artificielle de manière raisonnée. L'objectif est d'automatiser les tâches administratives lourdes pour libérer du temps humain là où il est essentiel.
- **Digitalisation utile** : Cette modernisation technique ne vise pas à désincarner la relation entre les assurés et la Caisse, mais bien au contraire à renforcer les interactions humaines avec les assurés, rendant le service plus efficace et plus proche.

3) Une vision revendiquée : Des Assurés, pas des Clients

- **Le combat sémantique** : Nous refusons la dérive qui transformerait la CFE en compagnie d'assurances. Nous réaffirmons que nous gérons la Sécurité sociale : nous n'avons pas des « clients », mais des « assurés ». Le renouvellement de notre convention avec l'État sera l'occasion de sanctuariser ce principe.
- **Fondamentaux et Modernité** : Nous refusons le statu quo qui mène à l'impasse, tout comme nous rejetons la banalisation assurantielle. Notre cap est clair : garder les fondamentaux de la Caisse (universalité, solidarité, absence de sélection médicale) tout en modernisant son fonctionnement.
- **Développement ciblé** : Pour rééquilibrer la pyramide des âges, il est important que la Caisse renforce son attractivité auprès des contrats collectifs et que le secteur « para-public » prenne toute sa part dans ce développement. Il n'est pas normal que l'Etat n'assume pas ses responsabilités comme employeur auprès de ses agents locaux, des VIE, des volontaires...

4) L'Urgence absolue : Réparer les effets négatifs de 2018

- **L'appel au Législateur** : Aucune gestion, aussi rigoureuse soit-elle, ne suffira si le cadre légal reste défaillant. Il est impératif que le législateur intervienne d'urgence pour corriger les effets négatifs de la réforme de 2018.
- **Rétablir l'équité** : La majorité du CA de la Caisse demande fermement une réforme législative pour résoudre la question des « Contrats Ex » et redonner du souffle à la CFE, notamment pour renforcer son attractivité ou encore pour garantir l'accomplissement de sa mission de service public.

5) Des politiques impliqués mais trop peu nombreux

Nous tenons à remercier les députés et sénateurs des Français de l'Etranger qui soutiennent fermement la CFE dans son rôle de sécurité sociale ouverte au plus grand nombre. L'idée qu'une part infime de la CSG soit reversée à la CFE prend tout son sens quand on sait que les Français de l'Etranger contribuent à alimenter cet impôt par des versements souvent très élevés ; merci aux députés Karim Ben Cheikh et Eléonore Caroit pour leur proposition de Loi portant à renforcer les droits et les services publics des Français établis Hors de France ([Proposition de Loi n°1517](#)) ; il est dommage que cette proposition n'ait pas réuni le nombre de voix nécessaire à son vote.

Nous notons avec regret que seule une poignée d'élus s'impliquent dans ce dossier sensible.

En conclusion nous rappelons quelques incontournables :

- *"L'État nous impose des missions de service public ? Qu'il nous donne les moyens ou qu'il nous laisse les financer. L'hypocrisie a assez duré."*
- *"La CFE est un rempart. Si nous ne finançons pas ce rempart, il cèdera, et c'est la protection sociale à la française hors de nos frontières qui disparaîtra."*
- *"Nous refusons que la CFE devienne une assurance privée comme les autres, qui sélectionne ses patients et exclut les plus âgés ou les malades."*
- *"S'abstenir aujourd'hui, c'est voter pour la mort de la CFE demain."*
- *La pérennité de la CFE reste notre objectif principal et les décisions prises sont en l'état actuel des non décisions politiques l'unique levier à disposition du CA.*

Isabelle FREJ, Catherine BLANCHE, Pierre-Yves DUPUIS, Nicolas GUILIANI et Gael CLAQUIN. Membres du Conseil d'Administration, élus de la liste "Pour une protection sociale solidaire des Français du monde"

Florian BOHÊME, Membre du Conseil d'Administration représentant l'Assemblée des Français de l'Etranger